

Communiqué de presse

28 novembre 2016

Conseil communautaire : 28 novembre 2016

L'accessibilité des équipements et des établissements aux personnes handicapées sur tout le territoire est un enjeu prioritaire pour l'Agglo.

Conformément à la loi du 11 février 2005, Saint-Lô Agglo a donc élaboré **son Agenda d'Accessibilité Programmée**.

De plus, la communauté se mobilise **pour encourager et soutenir financièrement les communes rurales dans cette démarche** en mettant en place une politique d'accompagnement dans la réalisation des projets communaux visant prioritairement la mise aux normes d'accessibilité.

1. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans dès lors que l'exploitant possède un parc de plus de 50 ERP), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le 10 septembre 2015, Saint-Lô Agglo a déposé auprès de la Préfecture de la Manche un dossier de **demande de prorogation des délais de dépôt d'un Ad'AP d'un an** pour difficultés techniques étant liées à la complexité et à l'importance du patrimoine communautaire ainsi qu'au retard en matière de diagnostics non réalisés. Un délai de 12 mois a donc été accordé à l'Agglo qui avait donc jusqu'au 30 novembre pour déposer son Ad'AP.

Il est donc demandé aux élus du Conseil communautaire d'approuver **l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communautaires** qui a été élaboré.

La démarche pour élaborer l'Ad'AP :

- Élaboration **des diagnostics d'accessibilité** du patrimoine communautaire : 40% du patrimoine de l'Agglo devait répondre à cette obligation : **39 diagnostics ont été mis à jour et 81 ont été réalisés**
- **120 diagnostics avec un coût de mise en accessibilité chiffré**
 - 8 ERP à vocation administrative ou économique : 221 597 € TTC
 - 11 ERP Enfance-jeunes (crèches, accueils de loisirs...) : 79 416 € TTC
 - 8 IOP Aire de jeux, ascenseur, passerelle, WC... : 125 174 € TTC
 - 6 ERP à vocation touristique : 279 389 € TTC
 - 87 ERP et IOP à vocation sportive : 3 851 471 € TTC
- **11 ERP déclarés accessibles**

L'Ad'AP de Saint-Lô Agglo (avant fusion avec la communauté de communes de Canisy)

- **120 ERP à mettre en accessibilité**
- **11 ERP déclarés accessibles**
- **Estimation du coût de mise en accessibilité des 120 ERP : 4 557 048 € TTC**
- **Durée de l'Ad'AP : 6 ans soit jusqu'au 30 novembre 2022**
- **Une priorisation des travaux à engager :**
 - **1. Les travaux permettant une accessibilité courte et rapide**
 - **2. Couplage des travaux avec des opérations de réhabilitation déjà programmées**
 - **3. Gymnase et équipements sportifs structurants**
 - **4. Vestiaires et stades de foot**

2. SOUTIEN FINANCIER DE L'AGGLO AUX COMMUNES RURALES SUR L'ACCESSIBILITÉ



1 M €
BUDGET TOTAL
DE CE PROGRAMME SUR LE MANDAT
(JUSQU'EN 2020),
À RAISON DE 200 000 € PAR AN.

L'AGGLO
PEUT FINANCER 25 %
DU MONTANT HT DU PROJET
DANS LA LIMITE D'UNE ENVELOPPE
DE 15 000 € MAXIMUM
PAR COMMUNE SUR 5 ANS.

Pour encourager et soutenir les communes rurales dans la **réalisation de travaux en particulier liés à l'accessibilité de leurs équipements aux personnes handicapées**, Saint-Lô Agglo leur apporte **une aide financière pouvant aller jusqu'à 15 000€**.

En 2015, l'Agglo a, en effet, mis en place **un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'aménagement des communes de moins de 2000 habitants**. Sur les 73 communes historiques que compte l'Agglo, 67 d'entre elles sont concernées.

Une trentaine de dossiers ont été déposés. **24 dossiers seront présentés ce soir en conseil communautaire.**

Les projets répondant à ce fonds de concours peuvent être de différentes natures : **école, salle de convivialité, église, voirie, parking, logement communal, mairie...**

Les modalités du fonds de concours sont les suivantes :

- Communes de **moins de 2 000 habitants**
- Thématique privilégiée : **travaux de mise en accessibilité des équipements**
- Type de dépenses éligibles : uniquement des dépenses d'investissement afférentes à un équipement – les travaux réalisés en régie ne pourront faire l'objet d'un fonds de concours
- Mode de calcul : taux **maximum de 25 % du coût HT du projet global**
- Coût de l'opération : la subvention est calculée sur un montant plafonné à 60 000€
- **L'autofinancement de la commune devra être au minimum égal au montant du fonds de concours** de la communauté d'agglomération
- Enveloppe financière annuelle : **200 000 €/an**
- **15 000 € par commune** pourront être attribués sur la période de 5 ans et dans la limite de l'enveloppe disponible

Cette politique de fonds de concours visant principalement à améliorer l'accessibilité en milieu rural représente un budget de 200 000€ par an soit **un programme d'1 M€ sur le mandat.**

COMMUNE	PROJET	MONTANT TRAVAUX HT	SUBVENTION PROPOSÉE
BAUDRE	Mairie salle convivialité toilettes publiques MAM parking	86 988,40 €	15 000,00 €
BEAUCOUDRAY	Mise en accessibilité d'un logement communal	200 000,00 €	15 000,00 €
BÉRIGNY	Mise en accessibilité d'un logement communal	131 177,39 €	15 000,00 €
BIÉVILLE	Réhabilitation de la salle des fêtes et mise en accessibilité de l'église	105 859,48 €	15 000,00 €
TORIGNY LES VILLES (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRECTOUVILLE)	Mise en accessibilité de la mairie et de la salle de convivialité	49 179,92 €	12 295,00 €
CAVIGNY	Mise en accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle de convivialité, église et toilettes publiques)	25 680,00 €	6 420,00 €
DOMJEAN	Mise en accessibilité de la mairie	46 068,80 €	11 517,00 €
THÉREVAL (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CHAPELLE ENJUGER)	Aménagement extérieur de la mairie et de la salle communale	19 533,50 €	4 883,00 €
LAMBERVILLE	Création, aménagement et mise en accessibilité d'un parking	69 542,50 €	15 000,00 €
LE LOREY	Mise en accessibilité de l'école	12 747,10 €	3 187,00 €
LE MESNIL VENERON	Mise en accessibilité de bâtiments communaux (la mairie, la salle des fêtes et l'église)	16 391,00 €	4 098,00 €

LE MESNIL VIGOT	Mise en accessibilité du parking du cimetière et de l'église	49 168,00 €	12 292,00 €
LES CHAMPS-DE-LOSQUE	Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente	69 793,58 €	15 000,00 €
MONTREUIL SUR LOZON	Mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente	23 145,23 €	5 786,00 €
MOON-SUR-ELLE	Toiture et mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes	93 300,51 €	10 000,00 €
	Mise en accessibilité de la cantine et des sanitaires des bâtiments scolaires	68 403,33 €	5 000,00 €
SAINT JEAN D'ELLE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRECORBIN)	Aménagement extérieur de la Mairie	70 000,00 €	15 000,00 €
SAINT JEAN D'ELLE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE ROUXEVILLE)	Mise aux normes de l'accessibilité du chemin de la Bigne	30 096,00 €	7 524,00 €
	Aménagement extérieur de la mairie	11 119,45 €	2 780,00 €
SAINT CLAIR SUR ELLE	Mise en accessibilité de la mairie	295 967,78 €	15 000,00 €
SAINT PIERRE DE SEMILLY	Mise en accessibilité de la mairie	12 198,27 €	3 050,00 €
SAINT VIGOR DES MONTS	Mise en accessibilité de l'église et du cimetière	22 646,50 €	5 662,00 €
SAINT-FROMOND	Mise en accessibilité de l'école maternelle	21 650,00 €	5 413,00 €
SAINT-GEORGES-MONTCOCQ	Mise en accessibilité de la mairie, de l'école, de la cantine, et de la salle de convivialité	39 920,00 €	9 980,00 €
SAINT-GERMAIN D'ELLE	Mise en accessibilité de la salle des fêtes	14 065,00 €	3 516,00 €
SAINT-GILLES	Rénovation, mise en accessibilité et extension de la salle des fêtes	401 126,95 €	15 000,00 €

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22
cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr